

République Française

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE DEMI-QUARTIER

775, route d'Etraz
74120 DEMI-QUARTIER
(Haute-Savoie)
Arrondissement de BONNEVILLE

N° DEL 2026 - 20

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars, le Conseil Municipal de la Commune de **DEMI-QUARTIER**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Stéphane ALLARD**.

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 mars 2026

Nombre de Conseillers Municipaux :

En exercice :	15	Pour :	13
Présents :	15	Contre :	2
Représenté :		Abstention :	0
Suffrages exprimés :	15		

PRESENTS: Mesdames et Messieurs : Stéphane ALLARD, Catherine CABROL, Pierre SOLLE, Virginie SEIGNEUR DAYANIR, Jean-Pierre SOCQUET, Valérie EVRARD LANGLOIS, Bertrand MARIN-LAMELLET, Sandra CROZE HUDRY, Félix MORAND, Sandrine BIRSAL, Pascal BRONDEX, Marie-Laure GAIDDON, Florian DUVILLARD, Marie-Pierre PIAZZA OUVRIER-BUFFET, Yves REGENT.

Monsieur Jean-Pierre SOCQUET a été élu secrétaire de séance.

DELIBERATION PORTANT ELECTION DES ADJOINTS :

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2113-1 et L 2122-7-2 ;

Considérant que, dans toutes les communes, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1er tour de scrutin :

Nombre de bulletins : 15

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 2

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 13

Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- Liste « préservons nos valeurs et construisons l'avenir de Demi-Quartier » : 13.

La liste « préservons nos valeurs et construisons l'avenir de Demi-Quartier » ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés adjoints au maire :

Catherine CABROL, 1^{ère} adjointe

Pierre SOLLE, 2^{ème} adjoint

Virginie SEIGNEUR DAYANIR, 3^{ème} adjointe

Jean-Pierre SOCQUET 4^e adjoint.

En application des dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département et de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus. Suivent au registre les signatures.
Pour copie certifiée conforme. DEMI-QUARTIER, le 20 mars 2026

Le Maire,

Stéphane ALLARD



Le Secrétaire de séance,

Jean-Pierre SOCQUET.



Certifié exécutoire :

Télétransmis en S. Préfecture le 20 MARS 2026

Publié électroniquement le 20 MARS 2026